



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 20 août 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Dans le contexte de l'incendie majeur dans les Hautes Fagnes et de ses répercussions sur la qualité de l'air dans la région, le Gouvernement wallon a décidé d'activer son stock stratégique de masques FFP2. Ainsi, 100 000 masques seront mis à disposition pour répondre aux besoins urgents, en priorité pour protéger les personnes directement engagées dans la lutte contre l'incendie.

Les nuages de fumée générés par cet incendie ont également entraîné une dégradation de la qualité de l'air sur certaines parties du territoire luxembourgeois, suscitant des inquiétudes quant aux risques potentiels pour la santé publique, notamment pour les personnes vulnérables.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Face à la pollution par la fumée et les particules fines provenant des nuages de fumée en provenance de Belgique, le Gouvernement a-t-il envisagé de mettre à disposition des masques FFP2 pour les personnes vivant dans les régions particulièrement touchées, ainsi que pour les personnes vulnérables ?
- En cas d'événements exposant la population à un danger pour les voies respiratoires, le Luxembourg dispose-t-il actuellement d'un stock stratégique de masques FFP2 ? Le cas échéant, quelle est l'ampleur de ce stock ?
- Quels sont les mécanismes prévus pour la mobilisation de ce stock en situation d'urgence, et dans quels délais celui-ci pourrait-il être mis à disposition de la population ou des groupes cibles concernés ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député